



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 JUILLET 2013**

DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR

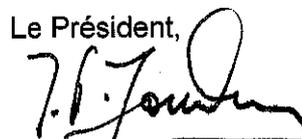
Le 12 juillet 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ☛ **autorise à l'unanimité des admissions en non-valeur, correspondant à des frais de scolarité impayés pour un montant de 1273 € (1 fichier joint).**

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 12 juillet 2013

Nombre de membres présents	16
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières